

# Lumières

## en Périgord

1er SEMESTRE 2017

N° 24

Semestriel d'Information du SDE 24

### PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET) : des outils fédérateurs pour la territorialisation de la lutte contre le réchauffement climatique!

Bruno Léchevin, Président de l'ADEME, l'a justement précisé dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Énergétique à Bordeaux le 24 janvier 2017 : « l'élaboration des PCAET va structurer la nouvelle gouvernance de l'Énergie ».

Le SDE 24, s'est déjà investi dans cette gouvernance, en proposant aux intercommunalités de la Dordogne qui le souhaitent, un accord-cadre d'assistance à l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET. Cette démarche, en lien avec l'ADEME et les services de l'État, s'inscrit dans le prolongement de la prochaine ratification de la convention Région Nouvelle Aquitaine - territoire d'Énergie Nouvelle Aquitaine.

**Aujourd'hui, 8 intercommunalités nous font déjà confiance,  
soit 215 000 habitants représentés.**

## Les Titres

### ÉDITO DU PRÉSIDENT

#### PCAET et E-MANAGER

- Des outils fédérateurs pour la territorialisation de la lutte contre le réchauffement climatique

#### IRVE et TVE

- Les bornes de charge  
- Le rechargement  
- Retour sur action en images

#### SMART PÉRIGORD

- Le SDE 24 récompensé pour son projet « Smart Périgord » : expérimenter pour créer notre modèle énergétique de demain

#### CHANTIERS

- Terrasson et  
- Jumilhac le Grand

#### TERRITOIRE D'ÉNERGIES

#### ENQUÊTE ADHÉRENTS

- Implantation de mâts solaires en milieux rural

#### RENCONTRE

- Signature de la convention entre les 13 syndicats d'énergies de la Nouvelle Aquitaine

#### TROPHÉE ADRIEN BELS

- Trois communes récompensées

## Édito

**2016 a mis en valeur deux événements marquants dans le domaine de la Transition Énergétique, préfigurant ainsi l'année 2017.**

Le 18 novembre dernier, à l'initiative du SDE 24, les 13 syndicats de la Région Nouvelle Aquitaine se sont réunis à Périgueux afin d'entamer un processus efficace de mutualisation.

Le 6 décembre 2016, en présence de Madame Françoise COUTANT, Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine, en charge du Climat et de la Transition Énergétique, notre institution a réuni sa Commission Consultative Paritaire (Cop 24).

Ainsi, par des actions concrètes, collaboratives, nous sommes devenus acteur de la lutte contre le réchauffement climatique, afin de nous conformer aux objectifs de la loi sur la Transition Énergétique.

Trois exemples en témoignent :

- La création en mars 2017 de la Sem 24 Périgord Énergies,
- Le déploiement d'ici la fin de l'année 2017 de 148 bornes de recharge pour véhicules électriques,
- La mise en œuvre des démonstrateurs Smart Périgord.

**Cette dynamique basée sur l'innovation va se poursuivre, renforçant ainsi notre rôle d'aménageur du territoire, démontrant notre attachement au service public de proximité de l'énergie, gage de la justesse de nos choix politiques.**

**SDE 24**  
Syndicat Départemental d'Énergies



**Philippe DUCENE**  
Vice-Président FNCCR  
Président du SDE 24



"Le service public de proximité"

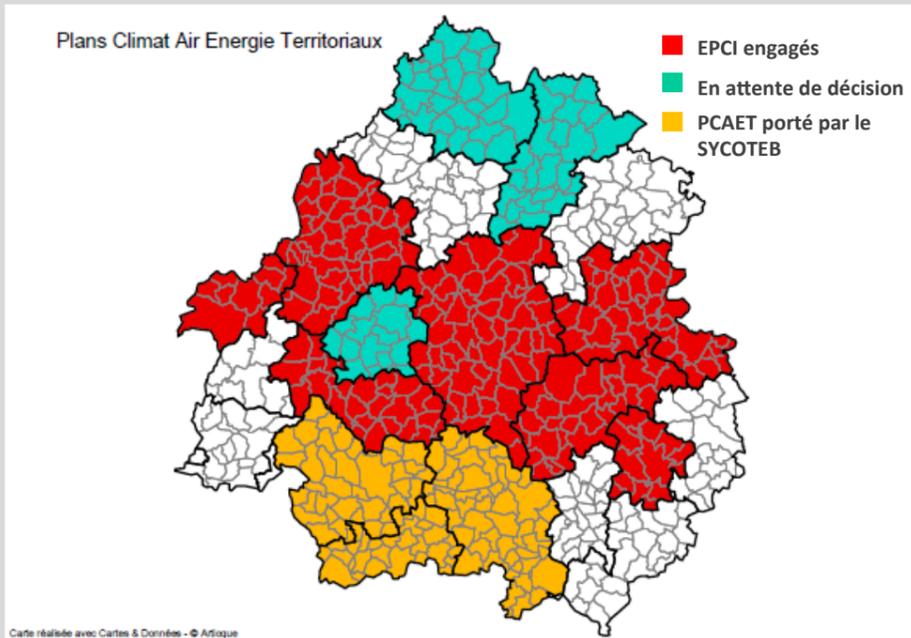


# Accompagner les EPCI sur le Territoire par le PCAET

## Plan Climat Air Énergie Territorial

**OBJECTIF DU PCAET :** répondre aux enjeux nationaux (COP 21) avec notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie fossile et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

**Les PCAET doivent être utilisés comme un outil de mobilisation de tous les acteurs du territoire en faveur de l'environnement mais également permettre le développement de nouvelles activités.**



### CONTENU D'UN PCAET

#### Appropriation de l'outil PCAET :

- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux de l'énergie et du climat ;
- Présentation du PCAET, des étapes de son élaboration, de ses objectifs et de son contenu.

#### Bilans et diagnostics :

- Évaluation des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) et un inventaire des émissions de polluants atmosphériques (analyse du potentiel de réduction) ;
- Analyse de la production d'énergies renouvelables ainsi que leurs potentiels de développement ;

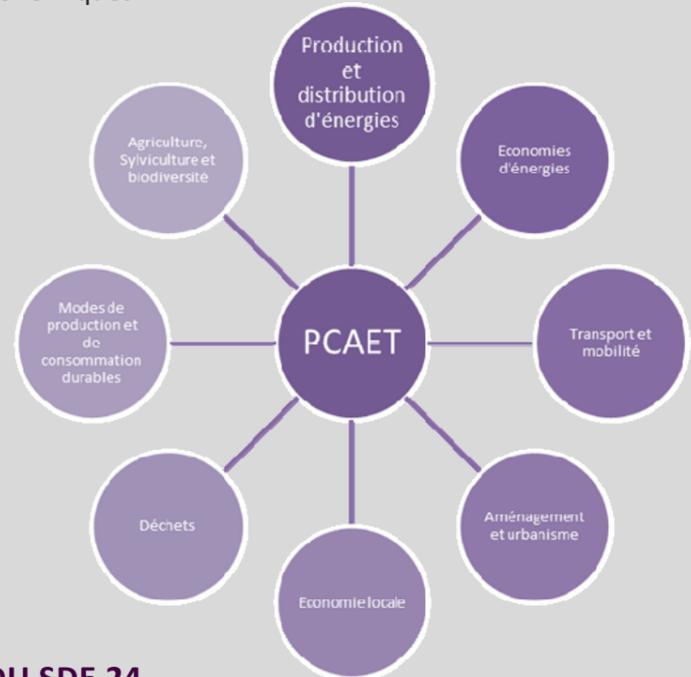
- Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Analyse des consommations énergétiques du territoire et de leurs potentiels de réduction ;
- Présentation des réseaux de distribution d'énergie et des enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire qu'ils desservent.

#### Définition de la stratégie :

Définition des priorités et des objectifs à atteindre

#### Concertation et élaboration des plans d'actions :

Définition des actions à mettre en œuvre par les collectivités et les acteurs socio-économiques.



### RÔLE DU SDE 24

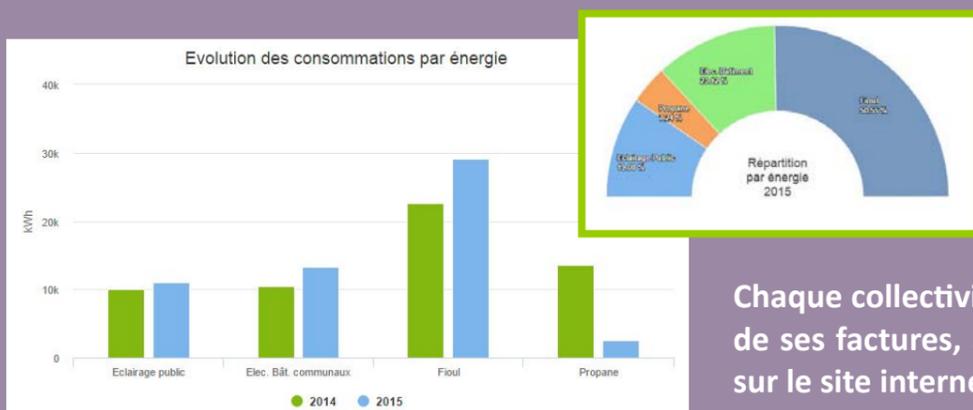
- Veiller à la cohérence de la méthodologie jusqu'à l'évaluation ;
- Rassembler les données auprès des observatoires régionaux ;
- Veiller à la bonne avancée des études ;
- Favoriser les échanges d'expériences (Club Energies ...) ;
- Fournir les données en sa possession au prestataire ;
- Participer aux différentes réunions ;
- Diffuser les résultats auprès d'autres territoires et des partenaires institutionnels.

## E-MANAGER

**Le Service Energies s'est doté d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques « e-Manager ».**

#### Les principales fonctionnalités de cet outil sont :

- de mettre en place un suivi des facturations,
- de proposer des statistiques de consommations d'énergie,
- d'optimiser les contrats souscrits,
- de synthétiser les éléments descriptifs des bâtiments,
- de générer des propositions d'améliorations patrimoniales et énergétiques à partir des points faibles identifiés et en estimant l'enveloppe budgétaire.



Consommation en kWh	Emission en tonne Co2	Dépense en € TTC
de Janv. à Déc. 2014 <b>56 826 kWh</b>	de Janv. à Déc. 2014 <b>9 t.Co2</b>	de Janv. à Déc. 2014 <b>6 806 € TTC</b>
de Janv. à Déc. 2015 <b>57 486 kWh</b> soit <b>660 kWh</b>	de Janv. à Déc. 2015 <b>11 t.Co2</b> soit <b>2 t.Co2</b>	de Janv. à Déc. 2015 <b>7 044 € TTC</b> soit <b>238 € TTC</b>
<b>1 %</b>	<b>26 %</b>	<b>4 %</b>

EMPREINTE CARBONE

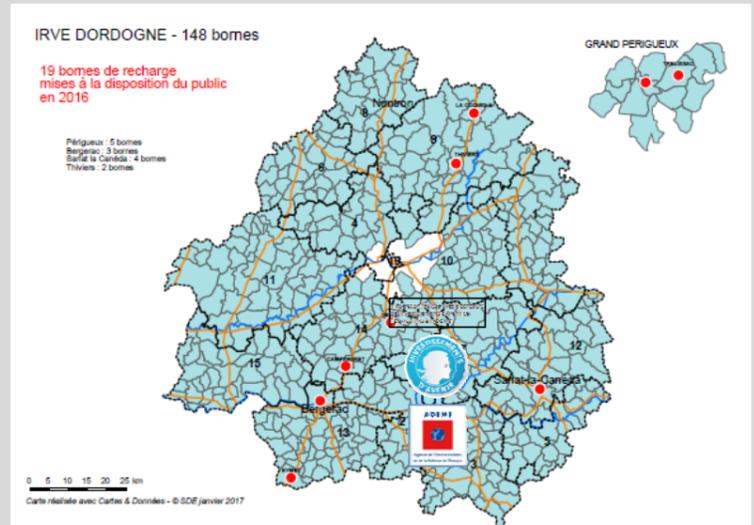
Chaque collectivité adhérente au Service Énergies, qui a transmis l'ensemble de ses factures, a un accès « direct » à ses consommations et ses dépenses sur le site internet du SDE 24 via l'« espace privé adhérents ».

# IRVE & TVE\*

**Le 23 septembre 2016 le TVE s'est arrêté en Dordogne pour démontrer que le véhicule électrique ne devait pas être assimilé uniquement à un véhicule urbain.**

Dans l'après midi, le SDE 24 avait organisé un salon/essai du véhicule électrique avec tous les concessionnaires de l'agglomération sur les allées Tourny puis une soirée son et lumières au SDE 24.

(\*TVE : Tour Véhicules Électriques)



## Borne de recharge pour véhicule électrique, comment ça fonctionne?

La connexion à la borne et le lancement de la charge se font grâce à un badge distribué par le SDE 24. Une application smartphone permet d'accéder au service : [www.MObIVEfr](http://www.MObIVEfr)

## La procédure simple avec abonnement :

1. S'inscrire pour créer un compte utilisateur,
2. Réception du badge par courrier,
3. Activation du badge par le compte,
4. Rechargement du véhicule grâce au badge,
5. Prélèvement bancaire 1 fois/mois.

## Vous souhaitez vous connecter à la borne occasionnellement :

Il est possible d'utiliser l'application pour smartphone MOBIVE sans inscription, simplement en la téléchargeant, puis de payer sa session de charge à l'aide d'une carte de crédit.

## DÉPLOIEMENT IRVE EN AQUITAINE GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1 FÉVRIER 2017

La grille tarifaire appliquée à compter du 01/02/2017 pour l'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables déployées par le SDE 24, le SDEEG (33), le SYDEC (40), le Sdee 47 et le SDEPA (64) sera la suivante :

**ABONNEMENT ANNUEL : 18,00 € TTC (12 mois, en année glissante)**

Borne délivrant une recharge normale ou accélérée		Borne délivrant une recharge rapide	
Abonné	Non abonné	Abonné	Non abonné
Frais de connexion : <b>2,00 € TTC</b> (inclut la première heure de connexion)	Frais de connexion : <b>3,50 € TTC</b> (inclut la première heure de connexion)	Frais de connexion : <b>2,00 € TTC</b> (inclut les 15 premières minutes)	Frais de connexion : <b>3,50 € TTC</b> (inclut les 15 premières minutes)
<b>1,80 € TTC par heure</b> (3 c€ TTC par minute entamée)	<b>2,40 € TTC par heure</b> (4 c€ TTC par minute entamée)	<b>1,80 € TTC/15minutes (24h/24h)</b> (12 c€ TTC par minute entamée)	<b>2,40 € TTC/15minutes (24h/24h)</b> (16 c€ TTC par minute entamée)
-Gratuité de la première minute de connexion (application des frais de connexion au-delà de la première minute) -Montant maximal de la transaction : 17,00 € TTC - <b>Gratuité de la recharge de 23H à 6H (hors frais de connexion)</b>		-Gratuité de la première minute de connexion (application des frais de connexion au-delà de la première minute) -Montant maximal de la transaction : 17,00 € TTC	

[www.MObIVE.fr](http://www.MObIVE.fr)

## Le SDE 24 récompensé pour son projet « Smart Périgord » : expérimenter pour créer notre modèle énergétique de demain

**Les 14 et 15 septembre derniers à Polminhac dans le Cantal s'est tenue la 11ème édition de RURALITIC, l'Université d'été des smart villages :**

Placée sous le haut patronage du Président de la République, en présence Jean-Michel Baylet, Ministre de l'aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et celle de Najat Vallaud-Belkacem, l'édition 2016 décline les principes du smart village.

Depuis Ruralitic, le projet Smart Périgord a bien avancé et se concrétise. Ainsi, suite au Conseil de l'innovation du 8 février 2017 et aux ateliers avec les entreprises retenues lors de l'appel à contribution national à cette même date, St Léon sur Vézère va voir un projet d'autoconsommation villageoise émerger avec le concours de la Région, il s'agira du premier service de flexibilité local de la Nouvelle Aquitaine. Le site touristique du lac de Neufont verra l'installation d'ombrières et de stockage hydrogène. Quant au Grand Périgueux, un projet ambitieux d'autoconsommation sur un site urbain à caractère social est en cours de structuration.

En parallèle sur le site de Barnabé (commune de Boulazac), une supervision technique de l'éclairage nommée « Citybox » sera testée en avant-première. « Citybox » permettra notamment de gérer la gradation de l'éclairage mais également la création de nouveaux services sur les mâts d'éclairage (sonorisation, Wifi...). Toujours sur ce même site, le SDE 24 implantera une borne de recharge pour vélos électriques.



(Lecture de la photo de gauche à droite)

Sébastien CÔTE : Président de RURALITIC,  
Frédéric MALVAUD : Maire de Saint-Léon sur Vézère,  
Marie-Hélène BORAS : Vice-Présidente de la CA du Grand Périgueux et Éluée référente "Smart Périgord" au SDE 24,  
Philippe DUCENE : Vice-Président de la FNCCR et Président du SDE 24,  
Vincent DESCOEUR : Président du Conseil Départemental du Cantal.

# CHANTIERS

## TERRASSON

### MODERNISATION DES RÉSEAUX

432 000€ investis conjointement par le SDE 24 et la commune de Terrasson sur le réseau électrique, l'éclairage public et les télécommunications.



## JUMILHAC LE GRAND

### ÉRADICATION DES FILS NUS



Le SDE 24 investit 930 000€ pour sécuriser le réseau électrique. Lancement d'un **programme exceptionnel de travaux** le 7 décembre dernier en présence des élus du SDE 24 et de Madame MAURUSSANE Maire de la commune.

Le **SDE 24** s'inscrit désormais dans l'entente formée avec les 12 autres syndicats d'Énergies de la Nouvelle Aquitaine sur 12 départements dénommée **territoire d'énergie NOUVELLE-AQUITAINE**

## ENQUÊTE ADHÉRENTS :

### Implantation de mâts solaires en milieu rural

Dans le cadre de sa politique d'éclairage public, le SDE 24 s'interroge sur le lancement d'une campagne d'implantation de mâts solaires en milieu rural à proximité des abris bus ne disposant pas d'éclairage et sur domaine public communal.



Dans ce cadre, merci de nous renvoyer un court message à partir du formulaire « contactez- nous » disponible en page d'accueil du site internet du SDE 24, en nous précisant le sujet : « abribus solaire », (nous indiquant pour combien d'abribus vous seriez intéressé pour de l'éclairage solaire ainsi que les sites concernés, avant le 31 mai 2017. Selon le volume de retours, un groupement d'achats sera proposé à la commission d'éclairage public du SDE 24).

## RENCONTRE AVEC LES 13 SYNDICATS D'ÉNERGIES DE LA NOUVELLE AQUITAINE

L'histoire retiendra que c'est à Chancelade que les treize syndicats d'énergies de la Nouvelle Aquitaine ont mis leurs intérêts en commun le vendredi 18 novembre 2016, à l'initiative de Philippe DUCENE, Président du SDE 24 et Vice-Président de la FNCCR.



Entrant dans le cadre de la transition énergétique, les treize syndicats ont ratifié un projet de convention qui synthétise l'entretien qu'ils ont eu avec Alain ROUSSET, Président de la Région le 19 avril 2016. Cette date marquera également la naissance du « Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine ».

Cette convention va permettre, entre autres, de coordonner les syndicats sur leurs missions de contrôle des gestionnaires de réseaux, de mutualiser leurs actions sur certains achats et faciliter la collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine.



## « TROPHÉE ADRIEN BELS »

Le SDE 24 encourage les économies d'énergies et le développement durable, et souhaite récompenser les communes qui font des efforts en ce sens par la remise du « Trophée Adrien Bels » en partenariat avec l'Espace François Mitterrand.

Pour chaque édition du « Trophée Adrien Bels », un domaine particulier sera distingué (éclairage public, etc...), et évalué selon des critères quantitatifs et qualitatifs déterminés par le SDE24.

Cette année, le « Trophée Bels » a récompensé :

-**Saint-Amand-de-Belvès**, pour la réhabilitation d'un logement communal.

-**Lanouaille**, pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur et

-**Montignac**, pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.



SDE 24 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE

7 Allées de Tourny - CS 81225 - 24019 PÉRIGUEUX CEDEX - Tél. 05 53 06 62 00 - www.sde24.fr

Dépôt légal du journal selon les règles de la Bibliothèque Nationale de France enregistrée sous le numéro ISSN N°1621 - 9007

Directeur de publication : Philippe DUCENE, Président du SDE 24 et Vice-Président de la FNCCR

Création graphique & mise en forme du journal : Audrey VESSAT Chargée de Communication